



15 ème rencontre SSCT le 1er avril

En pièce jointe la **Lettre d'information numérique à parution irrégulière, n°16, Février 2022**

Cfdt: SSCT Info
Santé Sécurité Conditions de Travail
Lettre d'information numérique à parution irrégulière, n°16, Février 2022

Nous avons le plaisir de vous inviter à notre 15^{ème} rencontre :

Vendredi 1^{er} avril 2022
de 10h30 à 12h30 & de 14h à 16h30 **en présentiel** Paris 19

Après le CHSCT, la commission SSCT
Réfèrent Harcèlement Sexuel & Agissements Sexistes
Catherine Jordery-Alexand Experte CCE/CHSCT au Cabinet Syndex

La restauration : mieux manger, mieux vivre
Cyrille Lafage (Orange) Président du Comité National de la Restauration et de la Commission Technique Nationale de la Restauration chez Orange

Inscrivez-vous en [clicquant ici](#) ou par mail à guj.cco@astis@orange.com
Merci de préciser en objet : « 15^{ème} rencontre SSCT 1er avril 2022 »

NOUVEAU **Formation initiale SSCT : 5 jours**
A dater du 31/03/2022, dans l'ensemble des entreprises d'au moins 11 salariés, l'obligation de la délégation de personnel au CSE dans droit à 5 jours de formation SSCT lors de leur 1^{er} mandat ([voir ici](#) [1^{er} article](#) n° 2007-1018 du 2 août 2007 pour modifier la prévision en santé au travail).

RAPPEL Depuis la **LIBÉRALISATION** de tout CSE à partir de 11 salariés, extrait de l'article L2271-1 : « Le salarié en matière de santé sociale le harcèlement sexuel et les agissements sexistes est désigné par le CSE parmi ses membres, sous la forme d'une résolution adoptée selon les modalités définies à l'article L. 2271-32 pour une durée qui prend fin avec celle du mandat des membres élus du comité ».

Au-delà de 250 salariés un 2^{ème} référent est désigné par la Direction. L1153-5-1.

Retrouvez les documents de nos rencontres SSCT sur notre site.
<https://www.rencontresstct.fr/> SSCT info n°16, page 1/1 www.cfdt-iledefrance.com

Documents

[Lettre d'information numérique à parution irrégulière, n°16, Février 2022](#)